

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n738 expulsant Said Ahmed du territoire

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu jugement rendu le 27 octobre 1948 par lequel le nommé Said Ahmed a été reconnu comme né à Djibouti en 1926.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté d'expulsion n° 883 du 4 août 1947 est rapporté en ce qui concerne Said Ahmed. Soudanais Gabarti, né à Djibouti en 1926, fils d'Ahmed Alem et de Halima Boeuh.

Art. 2

present arrete sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON